



Conseil économique et social

Distr. générale
1er novembre 2002
Français
Original: anglais

Pour action

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2002

13-17 janvier 2003

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Directeur général : rapport annuel au Conseil économique et social

Résumé

Le présent rapport porte sur la mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et sur les dispositions de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2001, relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que sur le suivi coordonné et intégré des grandes conférences et sommets des Nations Unies. Les points traités reflètent également les observations du Conseil d'administration de l'UNICEF à ses première et deuxième sessions ordinaires de 2002. Le rapport vise à offrir un aperçu analytique des activités entreprises au cours de l'année passée et un examen des progrès accomplis et des problèmes rencontrés ainsi que des incidences pour l'UNICEF de ses activités de mise en oeuvre du programme de réformes. Un accent particulier est placé sur l'application des conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, énoncées dans le document *Un monde digne des enfants* (A/S-27/19/Rev.1).

* E/ICEF/2003/2.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions de l'examen triennal des activités opérationnelles	1-51	3
A. Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	2-7	3
B. Renforcement des capacités	8-10	4
C. Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	11-18	5
D. Suivi et évaluation	19-25	7
E. Simplification et harmonisation des règles et procédures	26-32	8
F. Le système des coordonnateurs résidents	33-38	10
G. Aide humanitaire	39-41	11
H. La parité entre les sexes	42-46	12
I. Coopération avec la Banque mondiale	47-51	13
II. Suivi des conférences internationales	52-71	14
A. Suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants	54-67	15
B. Suite donnée au Sommet du Millénaire	68-71	19
 Tableau		
Concordance entre les objectifs du Millénaire, <i>Un monde digne des enfants</i> et le plan stratégique à moyen terme 2002-2005 de l'UNICEF		21

I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions de l'examen triennal des activités opérationnelles

1. Le présent rapport a été établi conformément à la décision 1999/6 du Conseil d'administration (E/ICEF/1996/12/Rev.1) relative aux éléments à inclure dans la partie II du rapport annuel du Directeur général et tient compte des observations des membres du Conseil lors de ses première et deuxième sessions ordinaires de 2002. Il répond à des points spécifiques de la résolution 56/201 du 21 décembre 2001 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et aux dispositions de la résolution 2002/29 du Conseil économique et social sur l'état de l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale. Le rapport respecte la présentation commune retenue par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'UNICEF, chaque organisme mettant en relief les questions particulièrement pertinentes à son mandat et aux directives du Conseil d'administration.

A. Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

2. L'UNICEF a organisé sa troisième conférence pour les annonces de contributions au titre du plan de financement pluriannuel durant la première session ordinaire de 2002 du Conseil d'administration. Dans le cadre de l'objectif général d'accroître les ressources ordinaires et d'améliorer leur prévisibilité, les résultats obtenus ont été notables. Sur 184 pays invités à annoncer leur contribution, 51 pays l'ont fait (une baisse en comparaison de 66 pays l'an passé) dont 20 étaient des pays donateurs (8 de moins qu'en 2001) et 31 étaient des pays bénéficiaires d'un programme de pays (7 de moins qu'en 2001). Neuf sur 10 des principaux donateurs ont fait des annonces de contributions, le Danemark ayant été mis dans l'impossibilité de le faire, étant à l'époque en période de changement de processus budgétaire.

3. Le total des contributions annoncées s'est élevé à 324,9 millions de dollars, soit une diminution de 18,8 millions de dollars en comparaison de 2001. En tenant compte de la contribution du Danemark annoncée en septembre, le total aurait été de 346,2 millions de dollars, soit une augmentation de 2,5 millions de dollars en comparaison de 2001. Sur les 51 pays ayant fait des annonces de contributions, 38 d'entre eux ont augmenté leurs contributions ou les ont maintenues au niveau de l'année passée, dont 11 qui ont augmenté leur contribution de 7 % ou plus. Le même nombre que l'an passé, soit 15 pays, ont communiqué leurs échéanciers.

4. Le nombre d'annonces de contributions pluriannuelles est descendu à 8, en comparaison de 30 en 2001. Le montant cumulatif des montants annoncés pour les années à venir a baissé de 199 millions à 111 millions de dollars. On a estimé que cette diminution était due aux restrictions administratives des gouvernements qui n'autorisent pas des annonces pluriannuelles plutôt qu'à une tendance de diminution de l'assistance.

5. Les ressources ordinaires en provenance des pays à revenu élevé ont diminué de 19,1 millions de dollars mais ce groupe a contribué 98,7 % du montant total annoncé, en comparaison de 98,8 % en 2001. La contribution aux ressources ordinaires des pays à revenu intermédiaire a augmenté de 0,5 million de dollars et ce groupe a représenté 1,1 % du total des contributions annoncées en comparaison de 0,9 % en 2001. La contribution aux ressources ordinaires des pays à faible revenu a baissé de 0,2 million de dollars, ce groupe représentant 0,2 % du montant total des contributions annoncées, en comparaison de 0,3 % l'an passé. Cela signifie que la répartition de la charge n'a pas subi de variations sensibles entre les groupes de pays à revenu élevé, intermédiaire ou faible et, dans l'ensemble, les pays à revenu intermédiaire pourraient augmenter leur contribution. La répartition de la charge s'est améliorée au sein du groupe des pays à revenu élevé, du fait que les huit donateurs suivant immédiatement les 10 premiers donateurs ont augmenté leur contribution, tandis que six seulement ont fait de même parmi les 10 premiers.

6. À la fin du mois de septembre 2002, l'UNICEF avait reçu des gouvernements 298,2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour 2002. Selon les estimations de l'UNICEF, le montant annuel versé par les gouvernements au titre des ressources ordinaires s'élèvera à 367 millions de dollars au lieu de 360 millions de dollars prévus dans le plan à moyen terme. Ce qui représente une augmentation de 2 % sur les prévisions du plan à moyen terme et de 4,6 % en comparaison des versements effectués en 2001 par les gouvernements à ce titre.

7. La réalisation des objectifs du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, de même que l'appui aux gouvernements et aux autres parties prenantes des objectifs du Millénaire en matière de développement et ceux d'*Un monde digne des enfants* (A/S-27/19/Rev.1) exigeront que tous les États Membres contribuent aux ressources ordinaires de l'UNICEF, dans les limites de leurs possibilités. L'UNICEF encourage par conséquent tous les États Membres à augmenter leur contribution volontaire annuelle aux ressources ordinaires et invite les gouvernements qui sont en mesure de le faire à annoncer des engagements pluriannuels assortis d'échéanciers lors de la conférence des annonces de contributions qui se tient chaque année à la première session ordinaire du Conseil d'administration. En outre, les États Membres des groupes de pays à revenus élevé et intermédiaire sont encouragés à contribuer aux ressources ordinaires de l'UNICEF dans la mesure de leurs moyens, afin d'éviter une dépendance exagérée à l'égard d'un nombre limité de donateurs.

B. Renforcement des capacités

8. Le renforcement des capacités représente un élément central de l'approche de programme de pays de l'UNICEF qui privilégie l'exécution nationale en recourant à la modalité de l'assistance en espèces. Cet élément tient compte des cinq priorités organisationnelles arrêtées dans le plan stratégique à moyen terme, qui inclut des stratégies spécifiques de renforcement des capacités pour chacune des cinq priorités. Pour réaliser les objectifs du programme élargi de vaccination (Immunization Plus), par exemple, l'UNICEF collabore avec d'autres partenaires du système des Nations Unies pour traduire une orientation générale en directives spécifiques de renforcement des capacités en vue de tirer parti des mécanismes de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et de la planification des programmes de vaccination au niveau de pays.

9. L'UNICEF continue également de perfectionner des processus plus génériques de programmation et les instruments correspondants. La programmation axée sur les droits se trouve renforcée dans la nouvelle version révisée de 2002 du *Manuel des principes et procédures de programmation*. Les analyses de situation appuyées par l'UNICEF constituent de plus en plus une contribution majeure à la recherche nationale et aux connaissances ainsi qu'aux bases de données à l'échelon de pays sur la réalisation des droits des femmes et des enfants. L'assistance de l'UNICEF aux pays pour la collecte de données relatives aux indicateurs mondiaux sur les droits des enfants, par le biais des enquêtes en grappe à indicateurs multiples, a permis à nombre de pays de combler d'importantes lacunes dans leurs statistiques. Dans le cadre de l'examen des progrès accomplis depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants, 66 pays ont mené des enquêtes en grappe à indicateurs multiples, ce qui a permis en même temps de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la recherche, dont bénéficieront aussi les objectifs du Millénaire en matière de développement et les analyses sur la pauvreté. Ces enquêtes sont usuellement menées sous la direction d'un institut national de recherche, et font l'objet d'échanges de vues et d'accords avec les principaux partenaires du programme sur l'analyse des contraintes qui pèsent sur la réalisation des droits des enfants et des femmes.

10. L'UNICEF continue de perfectionner les processus et les instruments en vue de maintenir l'accent sur les résultats en termes de capacités de mise en oeuvre et de suivi des programmes. L'attention accrue accordée à une gestion axée sur les résultats s'est traduite notamment par le perfectionnement des instruments axés sur les résultats destinés à la planification, au suivi et à l'évaluation des programmes (plan intégré de suivi et d'évaluation). Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), l'UNICEF préside l'équipe chargée de l'harmonisation et de la simplification qui a pour but d'élaborer une démarche commune et des instruments communs dans le domaine de la planification du suivi et de l'évaluation. La conjugaison d'une planification des programmes davantage axée sur les résultats et d'une planification du suivi et de l'évaluation contribuera à une définition plus claire des résultats escomptés et à une amélioration des méthodes de suivi et d'évaluation.

C. Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

11. À sa première session ordinaire de 2002, le Conseil d'administration a approuvé une procédure révisée d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération avec les pays [décisions 2002/4, (E/ICEF/2002/8)]. Cela a permis non seulement d'harmoniser la procédure de l'UNICEF avec celles du PNUD et du FNUAP en termes de calendrier, de processus et de documentation essentielle, mais aussi d'assurer que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement deviennent des éléments à part entière du processus de programmation de chacun de ces trois organismes. Un obstacle important à la pleine réalisation du bilan commun de pays et du Plan-cadre a ainsi été levé dans une large mesure.

12. L'examen triennal de 2001, s'appuyant sur les enseignements tirés de près de 100 bilans de pays et de plus de 50 plans-cadre réalisés fin 2001, a orienté la révision des directives relatives au bilan commun de pays et au plan-cadre. La

qualité du processus aussi bien que du produit final, la prise en compte des objectifs du Millénaire et la nécessité d'assurer des liens effectifs entre le plan-cadre et les programmes de pays des organismes mentionnés, ont été les principaux éléments qui ont présidé à la révision.

13. Le processus de révision a exigé un examen approfondi des enseignements tirés des données d'expérience ainsi que des consultations systématiques de tous les partenaires du GNUM et du Conseil de coordination des chefs de secrétariat ainsi qu'avec les pays donateurs et les pays bénéficiaires d'un programme de pays. Les directives intégrées qui en sont le fruit associent l'analyse, le cadre de développement, la programmation, le suivi et l'évaluation en un seul processus continu d'enchaînements et d'interrelations. Ces directives représentent un net progrès sur les précédentes et devraient contribuer à donner naissance à une « seconde génération » de bilans et de plans-cadre, sensiblement supérieurs à la majorité de ceux de la première génération. L'UNICEF a maintenu une représentation de haut niveau au Groupe de travail du GNUM chargé des directives, associée à de nombreuses consultations internes. Cette mesure a grandement facilité l'adoption des directives au sein de l'UNICEF ainsi que leur assimilation.

14. Les directives seront revues – et modifiées le cas échéant – au début 2003, sur la base de l'expérience de leur application dans les pays de la phase de lancement de l'exercice en 2002 – Bénin, Équateur, Kenya, Niger et Pakistan. La publication des nouvelles directives a été accompagnée d'un appui systématique et de conseils aux équipes de pays par le canal du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, de l'École des cadres des Nations Unies et du Groupe de formation du GNUM, sous la coordination générale du Groupe des programmes du GNUM. L'importance d'un appui systématique et d'une assurance qualité a été reconnue pour éviter une répétition des faiblesses des processus et produits antérieurs.

15. Le processus de lancement a évité les fautes des premières années grâce au fait que le Comité exécutif du GNUM a notifié suffisamment à temps les équipes de pays de leur obligation d'aider les pays à produire des bilans communs et des plans-cadre de grande qualité, grâce aussi à l'insistance d'orienter et de former en temps voulu les équipes de pays et d'instaurer des consultations directes avec ces dernières, et à la communication très nette adressée par les organismes concernés à leurs bureaux extérieurs respectifs quant à l'importance de leur participation efficace au processus du bilan commun et du plan-cadre comme préalable à l'élaboration d'un programme de pays. Le Groupe des programmes du GNUM, dont l'UNICEF a assumé la présidence en 2002, a également suivi le processus de façon ininterrompue tandis que les entités régionales ont exercé un rôle d'appui technique et de supervision plus important que dans le passé. En comparaison des années antérieures, les équipes de pays ont été plus conscientes de la nécessité d'achever en temps voulu des plans-cadre de qualité pour servir de base à l'élaboration des programmes de pays.

16. Conformément aux recommandations de l'examen triennal et en particulier de l'évaluation externe menée dans le cadre du processus, le Groupe des programmes du GNUM a également constitué un système d'appui et d'assurance qualité pour le processus bilan commun/plan-cadre. Sa création répond au besoin d'assurer que les équipes de pays reçoivent le soutien approprié ainsi qu'une information de retour à temps sur leurs produits aux différentes étapes du processus. L'incorporation de ces responsabilités dans les systèmes d'obligation additionnelle au siège et dans les

structures d'appui au niveau régional, la création d'équipes d'appui « virtuelles » et l'élaboration d'instruments d'auto-évaluation destinés aux équipes de pays assurent que le système d'appui et d'assurance qualité fasse partie intégrante des responsabilités des organismes concernés et que ces instruments soient utilisés avec la même rigueur que les leurs. Au sein de l'UNICEF, le bilan commun et le plan-cadre sont désormais traités sur pied d'égalité avec l'analyse de situation et le processus d'élaboration d'un programme de pays. Cet engagement à l'égard du bilan commun de pays et du plan-cadre pour l'aide au développement comme des instruments essentiels de programmation au niveau de pays est reflété dans les nouvelles directives relatives à l'élaboration d'un programme de pays.

17. S'agissant des plans-cadre existants, l'UNICEF a déjà demandé en 2001 à ses bureaux extérieurs de veiller à ce que les liens entre le bilan/plan-cadre et le programme de pays de l'UNICEF soient bien développés et incorporent les documents présentés au Conseil d'administration. Le bilan commun de pays et le plan-cadre pour l'aide au développement ont été intégrés aux directives de programmation diffusées début 2001. Ces dernières constituent une amélioration sensible en comparaison des années précédentes, notamment les 11 notes de pays et les recommandations relatives aux programmes de pays ayant un cycle de programmation harmonisé, soumises au Conseil d'administration en 2002. Dans de nombreux cas, les liens avec le plan-cadre étaient évidents, de même qu'avec les objectifs du Millénaire. Toutefois, quelques pays ont continué d'affronter des difficultés en raison de retards encourus dans l'élaboration des plans-cadre. Le plein impact de l'adoption de l'harmonisation des procédures d'élaboration et d'approbation des programmes et de l'incorporation du bilan commun et du plan-cadre dans les processus de programmation des organismes du Comité exécutif du GNUM ne se fera sentir qu'au moment de la phase de lancement et de la présentation des notes de pays pour la première fois dans leur nouveau format à la session annuelle de 2003 du Conseil d'administration.

18. De façon générale, des bases plus solides sont aujourd'hui en place pour assurer l'achèvement en temps voulu de bilans communs et de plans-cadre de grande qualité, répondant aux attentes à l'égard de cette nouvelle génération d'instruments. Néanmoins, la réalisation des objectifs de qualité évoqués dans l'examen triennal et incorporés dans les nouvelles directives demeure un défi, en particulier pour les pays et les bureaux du système des Nations Unies aux capacités limitées.

D. Suivi et évaluation

19. Dans sa décision 2002/9 (E/ICEF/2002/8), le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur la fonction d'évaluation dans le contexte du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2002/10) en tant que déclaration de politique générale sur la fonction d'évaluation de l'UNICEF. Cette décision faisant date, constitue le premier examen de la politique d'évaluation depuis 1992 par le Conseil. Elle réaffirme les principes de l'universalité des activités de l'UNICEF et d'une programmation de ces dernières en fonction des besoins du pays. Elle souligne la nécessité de préserver le caractère décentralisé du système d'évaluation, compte tenu de la diversité des situations qui règnent dans les différents pays.

20. Le Conseil d'administration a invité l'UNICEF à collaborer avec les membres du système des Nations Unies sur les questions relatives à l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des activités opérationnelles de développement. Il a demandé à l'UNICEF de renforcer l'indépendance des évaluations en faisant davantage appel à des évaluateurs externes, venant à la fois de pays donateurs et de pays bénéficiaires de programmes, en particulier du pays dont le programme est évalué. Il a félicité le Directeur général de donner une large diffusion aux rapports d'évaluation.

21. L'UNICEF encourage les pays bénéficiaires de programmes de pays à évaluer leurs propres programmes et contribue, en les appuyant, au renforcement de leurs capacités dans le domaine de l'évaluation. Dans toutes les évaluations au niveau de pays, l'UNICEF devrait assurer la pleine participation des autorités nationales dans la formulation des termes de références, l'élaboration des méthodologies et des indicateurs et le choix des équipes d'évaluations.

22. Au niveau de programmes de pays, l'UNICEF a encouragé l'usage systématique du plan intégré de suivi et d'évaluation dans le cycle de gestion du programme. Le plan intégré est l'élément indispensable au recueil d'informations clefs sur l'exécution du programme qui seront nécessaires pour l'évaluation du programme de pays. La collaboration de plus en plus étroite avec les évaluateurs du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies appuie les travaux du Conseil économique et social ainsi que de l'Assemblée générale et confirme à nouveau la prééminence de l'UNICEF parmi les organismes des Nations Unies en ce qui concerne les évaluations au niveau de pays.

23. Afin de faciliter l'analyse des résultats des évaluations et des enseignements tirés, l'UNICEF a créé une nouvelle base de données des rapports d'évaluation et de recherche. Depuis 2002, cette base de données est aisément accessible par Intranet au personnel de l'UNICEF, aux gouvernements et à d'autres instances intéressées.

24. L'UNICEF a mené des évaluations conjointes avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des organismes des Nations Unies. Ces expériences ont révélé qu'il faut encore des efforts et davantage d'expérience pour assurer la compatibilité des procédures et des pratiques et l'engagement de tous les partenaires. À l'heure actuelle, l'UNICEF préside le Groupe de travail interinstitutions visant à établir au sein du système des Nations Unies des normes communes et des critères semblables en matière d'évaluation.

25. L'UNICEF continue de jouer un rôle actif d'appui au développement d'associations professionnelles nationales et régionales d'évaluation. L'Association africaine d'évaluation a bénéficié du soutien du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et, en juin 2002, elle comptait 17 associations nationales d'évaluation. De même, le développement des associations d'évaluation en Amérique latine et en Asie a bénéficié du soutien de l'UNICEF.

E. Simplification et harmonisation des règles et procédures

26. La simplification et l'harmonisation des politiques opérationnelles et procédures ont été l'une des principales priorités du GNUM en 2002. Un Groupe de travail mixte interinstitutions a été constitué sous l'égide conjointe du Groupe des

programmes et du Groupe de la gestion pour examiner les procédures d'exécution des programmes, de suivi et d'établissement des rapports, et faire des recommandations sur la façon de simplifier et d'harmoniser ces procédures. Conscient de la possibilité que d'autres membres du GNUD et du Conseil de coordination des chefs de secrétariat les adoptent, les mécanismes existants du Groupe des programmes ont servi à informer le groupe élargi des travaux en cours.

27. Afin d'assurer que toutes les parties de l'organisation soient informées et participent aux processus en cours d'élaboration, l'UNICEF a créé des groupes de référence au siège et dans les bureaux extérieurs afin de permettre des consultations sur les questions clés. Cet aspect est inclus dans les cours de formation du personnel à tous les niveaux et est à l'ordre du jour des équipes mondiales et régionales de gestion.

28. À l'instar d'autres organismes participants, l'UNICEF a adressé un questionnaire détaillé à tous les bureaux extérieurs pour obtenir leurs réactions initiales, leurs idées et leurs apports sur un nombre important de points portant sur la simplification et l'harmonisation des procédures. Les réponses ont manifesté un degré d'intérêt élevé sur les questions soulevées tout en laissant apparaître des préoccupations quant aux effets de la simplification de la documentation sur la planification et la mise en oeuvre des programmes et également quant à la surcharge de travail occasionnée par la participation aux processus du bilan commun et du plan-cadre.

29. Le Groupe de travail mixte a identifié 17 domaines possibles de simplification et d'harmonisation, en portant principalement son attention sur les procédures de planification et de mise en oeuvre des programmes. Il a commencé le processus d'élaboration de propositions détaillées sur des instruments et des outils nouveaux et/ou harmonisés. Un plan de mise en oeuvre a été soumis au Conseil économique et social en juillet 2002.

30. À la requête du PNUD, un membre *ex officio* du CAD/OCDE, l'UNICEF participe à l'équipe spéciale du CAD sur les pratiques des donateurs dont l'objectif est l'harmonisation des pratiques en matière d'établissement de rapports des membres de l'OCDE, des membres du GNUD et de la Banque mondiale. Cet exercice est étroitement lié aux efforts en cours du GNUD d'harmonisation et de simplification des procédures et devrait aboutir à une meilleure adéquation entre les priorités et les systèmes nationaux et les activités des donateurs et l'établissement des rapports. Il appuiera le renforcement des capacités nationales de façon à aboutir à des procédures plus similaires entre donateurs et à un plus grand recours aux systèmes des pays hôtes, tout en favorisant une communication plus efficace entre les principales parties intéressées. En mettant en relief une démarche fondée sur les meilleures pratiques, les procédures et pratiques simplifiées et harmonisées tiendront compte de la diversité des situations des pays.

31. L'équipe spéciale du CAD a choisi quatre pays pour examiner « l'harmonie » entre les démarches utilisées par l'OCDE, le GNUD et les gouvernements – Bolivie, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Viet Nam. Vu que les activités du GNUD comme celles du CAD/OCDE visent à appuyer le renforcement des capacités nationales, il existe un degré élevé d'harmonie au niveau des principes. Ainsi, bien que les membres du GNUD utilisent déjà l'approche du bilan/plan-cadre, l'approche du CAD/OCDE qui évolue en direction de procédures et pratique de « pré-mise en

oeuvre » est en harmonie avec les principes de base de planification et les approches du bilan/plan-cadre.

32. Une réunion majeure en décembre 2002, réunissant le CAD, les membres du GNUD et la Banque mondiale sera l'occasion d'examiner les domaines en harmonie et de se faire part mutuellement des motifs de toutes divergences significatives. À de nombreux égards, et tout en reconnaissant les différences de gouvernance entre les parties intéressées, l'initiative du GNUD sur la simplification et l'harmonisation des procédures constitue un exercice plus rigoureux, exigeant davantage d'efforts. On escompte que les atouts de l'initiative du GNUD pourront trouver leur place dans un cadre plus large qui reconnaîtrait pleinement le caractère multilatéral, la responsabilité nationale et le rôle moteur associés aux activités opérationnelles des Nations Unies.

F. Le système des coordonnateurs résidents

33. Le renforcement du système des coordonnateurs résidents s'est poursuivi en 2002 avec l'adoption d'un système amélioré d'évaluation. Tous les candidats, y compris les coordonnateurs résidents en exercice et les anciens coordonnateurs résidents, devront se présenter à cet examen avant d'être pris en considération pour une nomination à un poste de coordonnateur résident. Une mise au point plus précise, fondée sur les enseignements tirés, comprend notamment l'amélioration de l'entretien sur les compétences afin de mieux refléter l'expérience antérieure dans le domaine de la coordination et adapter l'évaluation à la situation des coordonnateurs résidents en exercice. Au cours de l'année 2002, 10 évaluations ont été menées portant sur un total de 89 candidats, dont 22 (un quart du total) étaient des coordonnateurs résidents en exercice, 47 (53 %) provenaient du PNUD et 36 (40 %) d'autres organismes du système des Nations Unies et 6 (7 %) étaient des candidats externes.

34. S'agissant des procédures de sélection, le Groupe consultatif interinstitutions a appliqué les politiques et procédures révisées suite à leur examen en septembre 2001. Le Groupe consultatif se réunit régulièrement, les avis de vacance de poste sont annoncés bien à l'avance et les consultations et procédures de contrôle ont été sensiblement améliorées au sein du système des Nations Unies. Les États Membres pourraient appuyer encore ces procédures en accélérant les procédures d'approbation des coordonnateurs résidents. Le temps requis pour obtenir l'agrément du pays hôte est souvent très long et dans de nombreux cas la raison pour laquelle le poste demeure vacant.

35. La phase pilote de l'évaluation « tous azimuts » des équipes de pays, conçue en 2001, appliquée dans 10 pays, s'achèvera au cours de 2002. Les équipes de pays ont été jugées sur leurs valeurs fondamentales, leur qualité de chef, leur jugement professionnel et leurs relations de gestion. La phase pilote a donné lieu à des recommandations portant sur la rationalisation de l'évaluation des membres des équipes de pays dans le cadre des systèmes de ressources humaines des organismes du GNUD ainsi que sur les modifications à apporter au système d'évaluation pour renforcer les équipes de pays dans des situations spéciales.

36. Au cours de cette année, l'UNICEF a désigné quatre fonctionnaires de rang supérieur pour se présenter à cet examen (deux hommes et deux femmes). À l'heure actuelle, quatre coordonnateurs résidents sont des fonctionnaires de l'UNICEF (la

moitié sont des femmes), dont une femme en instance d'affectation. Le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud a été nommé Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en Afghanistan et le Représentant spécial de l'UNICEF dans les Balkans a assumé la fonction de Coordonnateur de l'assistance humanitaire durant la première moitié de l'année. En outre, dans de nombreuses situations complexes, notamment en Colombie, en Jordanie, au Sri Lanka et au Soudan, les représentants de l'UNICEF ont souvent assumé la fonction de coordonnateur résident par intérim, aidant ainsi à maintenir la continuité du rôle des Nations Unies dans des périodes critiques.

37. Le déséquilibre entre les sexes parmi les coordonnateurs résidents demeure un défi. Le GNUM a instamment prié les organismes du système des Nations Unies de veiller à ce qu'au moins la moitié des candidats présentés soit des femmes. Lorsque les candidates ne peuvent être trouvées à l'intérieur du système, les organismes sont encouragés à présenter des candidates externes répondant au profil souhaité. Néanmoins, sur l'ensemble des candidats évalués, 26 seulement étaient des femmes. Le nombre de candidats présentant une expérience professionnelle dans les opérations humanitaires a augmenté. Toutefois, les candidats qui possèdent à la fois une expérience du développement et des opérations humanitaires sont rares, ce qui a posé des défis vu les situations chroniques de conflit ou d'après conflit.

38. Les résultats de l'évaluation tous azimuts indiquent, toutes choses étant égales, qu'un sentiment de solidarité surgit entre les membres des équipes de pays s'ils se rencontrent au moins une fois par mois; s'ils réagissent ensemble face à une crise humanitaire; s'ils partagent des locaux communs; et si le coordonnateur résident veille à ce que l'on fasse la distinction entre ses responsabilités de coordonnateur résident et ses responsabilités de représentant résident du PNUD.

G. Aide humanitaire

39. L'UNICEF dans sa programmation et dans la mobilisation des ressources est conscient du fait que les phases de secours d'urgence, de redressement, de reconstruction et du développement en général ne sont pas consécutives, mais se recoupent et souvent sont concomitantes. L'UNICEF est présent dans le pays et y joue un rôle avant, pendant et après les situations de crise nationale. À cet égard, l'essentiel de ses activités continue d'être déterminé par le programme de coopération de pays – négocié avec le gouvernement national et approuvé par le Conseil d'administration. L'UNICEF a adopté le principe d'intégrer les programmes d'urgence dans les programmes de pays. Ce principe ainsi que les cinq priorités organisationnelles du plan stratégique à moyen terme guident tous les programmes, que les situations soient stables ou non. L'élaboration de chaque programme de pays est fondée sur les politiques et les priorités nationales, en tenant compte des ressources disponibles, de l'expérience de l'organisation, des objectifs du plan-cadre et des contributions escomptées des partenaires du système des Nations Unies et des instances d'aide bilatérale et internationale.

40. Sur le plan financier, le nombre de donateurs ayant répondu aux appels de l'UNICEF dans le cadre du processus d'appel global a augmenté de façon sensible. En 1997, le financement des secours d'urgence provenait essentiellement de 18 gouvernements et de 16 comités nationaux pour l'UNICEF, outre des organismes du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG). En

2002, 33 gouvernements ont répondu aux appels ainsi que 31 comités nationaux et 7 autres donateurs. S'agissant des contributions annoncées et des contributions indicatives en faveur des secours d'urgence, à la fin novembre 2002, 87 % provenaient de gouvernements et 13 % d'instances non gouvernementales et d'autres sources.

41. Un financement flexible et rapide au début d'une situation d'urgence ou au début de l'année pour les appels globaux permet d'augmenter l'efficacité de l'assistance de l'UNICEF. Un certain nombre de donateurs, notamment le Danemark, les Pays-Bas et la Suède, appuient l'UNICEF grâce à un financement flexible et rapide dans le cadre des appels globaux.

H. La parité entre les sexes

42. Les liens étroits entre la condition des femmes et les droits des enfants ont été réaffirmés dans *Un monde digne des enfants* et ont permis de faire de la parité entre les sexes un axe des programmes et du plaidoyer en faveur des enfants. La perspective multisectorielle de la parité entre les sexes dans le plan stratégique à moyen terme a été renforcée grâce à des listes de contrôle portant sur les questions de parité pour chacun des cinq domaines prioritaires.

43. Une stratégie clef de l'UNICEF pour assurer que la planification intègre les questions de parité entre les sexes et que celle-ci soit prise en compte dans les futurs bilans/plans-cadre est de continuer à promouvoir une disponibilité accrue de statistiques ventilées selon le sexe grâce à des enquêtes (y compris les enquêtes en grappe à indicateurs multiples) et d'autres instruments de collecte de données.

44. La révision des directives internes de l'UNICEF relatives à sa participation au processus d'appel global a donné l'occasion de renforcer l'aspect d'égalité entre les sexes et de le mettre en relief comme question multisectorielle dans les situations de crise. Coprésident du Groupe chargé des sexospécificités du Comité permanent interorganisations, l'UNICEF y a pris un rôle actif dans la révision du matériel de formation du Comité permanent en dirigeant le processus d'élaboration et de mise au banc d'essai d'un module sur l'analyse des capacités et de la vulnérabilité. Le Groupe de travail spécialement chargé de la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire du Comité permanent interorganisations a élaboré un plan d'action portant sur la prévention et des mécanismes pour faire face à l'exploitation et la violence sexuelle dans les situations de crise humanitaire. Dans ce cadre, l'UNICEF élabore du matériel pédagogique et de sensibilisation destiné au personnel et aux victimes, qui s'inscrit dans une optique d'égalité entre les sexes et des droits de l'enfant.

45. Dans le contexte de la lutte contre le VIH/sida, les dimensions sexospécifiques se sont révélées être à la fois capitales et ardues, vu que l'on reconnaît aujourd'hui que ce sont les jeunes femmes et les filles qui forment le groupe le plus vulnérable à l'infection à VIH. Les bureaux de l'UNICEF tiennent de plus en plus compte des sexospécificités dans la promotion de la lutte contre le VIH/sida. En collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'UNICEF coopère avec le Centre international de recherche sur les femmes dans trois projets pilotes visant à développer et à promouvoir des stratégies sexospécifiques, en y associant les parents et les tuteurs, afin de réduire la vulnérabilité des jeunes femmes et des filles à l'infection à VIH.

46. L'UNICEF maintient son engagement de rester chef de file et d'accélérer l'Initiative pour l'éducation des filles, un programme de 10 ans lancé par le Secrétaire général qui fait fond du mouvement de l'Éducation pour tous pour appuyer l'éducation des filles et réduire l'écart entre les sexes ainsi que les préjugés. Alors que tous les objectifs du Millénaire en matière de développement doivent être réalisés d'ici à 2015, l'élimination des écarts entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 représente le premier défi dans la réalisation des objectifs du Millénaire. Le succès de sa réalisation servira à réaffirmer les objectifs et les engagements pris par tous les chefs d'État en l'an 2000. L'échec de cet objectif pourrait faire planer une ambiance moins positive sur la réalisation moins rapprochée des autres objectifs du Millénaire, sans compter qu'une autre génération d'enfants, principalement des filles, sera condamnée à une vie d'ignorance, de pauvreté et de souffrances. L'accélération des efforts à l'échelle du système portera principalement sur des interventions intensives dans 25 pays choisis. L'éducation des filles a été retenue comme une priorité des Nations Unies à l'échelle du système dans d'autres initiatives pertinentes telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

I. Coopération avec la Banque mondiale

47. L'UNICEF continue d'étendre et de renforcer son partenariat avec les institutions de Bretton Woods, en particulier la Banque mondiale. Cette relation se poursuit à l'occasion de réunions périodiques sur les questions opérationnelles et de politiques qui ont lieu dans les sièges de la Banque ou de l'UNICEF ainsi qu'au niveau de pays. Au fur et à mesure de l'évolution des documents de stratégie de réduction de la pauvreté, les consultations ont principalement porté sur des questions opérationnelles et de mise en oeuvre, notamment l'élaboration des composantes sociales des documents de stratégie sur la réduction de la pauvreté, pour les rendre compatibles avec une approche axée sur les droits et le suivi de l'exécution.

48. Améliorer la prestation des services, le thème du *Rapport sur le développement dans le monde 2003* a fait l'objet de la consultation la plus récente entre l'UNICEF et la Banque. Lors de la consultation annuelle avec le Human Development Network de la Banque, tenue en mai 2002, les deux organismes ont partagé leurs plans stratégiques, se penchant principalement sur les priorités communes pour déterminer les possibilités de développer une collaboration plus stratégique dans le cadre de ces priorités et des cadres de programmation, notamment les objectifs du Millénaire en matière de développement, les documents de stratégie sur la réduction de la pauvreté, le bilan/plan-cadre et le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Tous sont convenus que les objectifs du Millénaire en matière de développement serviront de cadre commun qui aidera à recentrer et à rationaliser la coopération à venir.

49. L'année passée, l'UNICEF a participé à l'examen aux niveaux mondial et régional des documents de stratégie de réduction de la pauvreté organisé par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. L'UNICEF a collaboré également avec la Banque et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en organisant deux ateliers régionaux en Afrique, qui a le plus grand nombre de documents de stratégie sur la réduction de la pauvreté. Ces ateliers, auxquels ont participé des fonctionnaires de plus de 40 gouvernements et les personnels de ces

organismes, ont porté leur attention sur les composantes santé et nutrition de ces documents ainsi que sur les approches sectorielles. D'autres réunions ont eu lieu cette année pour débattre des stratégies de suivi, et plus spécialement sur la nécessité d'harmoniser des indicateurs spécifiques tels que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Les réunions ont bénéficié de l'expérience de l'UNICEF en matière de suivi des indicateurs, notamment du suivi des indicateurs du Sommet mondial pour les enfants, et ont tracé la voie des consultations à venir en créant un groupe de référence pour le suivi et l'évaluation des objectifs de la lutte contre le paludisme et en établissant un plan d'action pour le suivi des indicateurs nutritionnels. La United States Agency for International Development (USAID) et l'OMS ont aussi contribué à ces discussions. En novembre 2001, les équipes de pays recevront des notes d'orientation sur le rôle des organismes des Nations Unies dans l'élaboration des documents de stratégie sur la réduction de la pauvreté. Ces notes d'information, qui seront signées par les chefs de secrétariat de chaque organisme, esquisseront les stratégies pour la promotion des enfants et les femmes et donneront des exemples d'activités conjointes.

50. La collaboration dans le domaine des approches sectorielles est facilitée par le Groupe interorganisations sur les approches sectorielles dont la Banque mondiale comme l'UNICEF sont des membres actifs. Ces deux organismes échangent des idées avec d'autres partenaires du développement à l'occasion des réunions annuelles du Groupe. Des membres du personnel de l'UNICEF venant de 15 pays ont participé aux cinq ateliers régionaux sur les approches sectorielles organisés par le Groupe l'an passé. La question de l'engagement de l'UNICEF dans les approches sectorielles sera examinée de façon plus approfondie dans le rapport qui sera soumis à son conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002 (E/ICEF/2003/6).

51. Dans le contexte de faits récents à la Banque mondiale, notamment un engagement plus ferme à l'égard des objectifs du Millénaire, l'examen de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'annonce de l'approche en faveur des pays à faible revenu en difficulté, le lancement de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, et l'augmentation de la part versée au titre de la treizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, la coopération pourra s'étendre davantage aux domaines des services de base, de la protection sociale et du relèvement après les conflits. Il existe des cas de coopération dans ces domaines recourant à la fois aux dons et aux prêts de la Banque mondiale. Dans la majorité des cas, la Banque a fourni des fonds aux programmes et aux projets élaborés par l'UNICEF, tandis que celui-ci fournissait un appui technique aux missions de la Banque et partageait son expérience et ses connaissances au niveau de pays.

II. Suivi des conférences internationales

52. L'UNICEF a étroitement collaboré avec l'Organisation des Nations Unies et ses autres partenaires dans la préparation des grandes conférences et des sommets qui se sont tenus en 2002 : la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial de l'alimentation, le Sommet mondial pour le développement durable et la session extraordinaire consacrée aux enfants. L'UNICEF a participé à toutes ces manifestations par le biais de déclarations de haut niveau et en qualité de membre de tables rondes. De plus, l'UNICEF a investi

de grands efforts dans la préparation, la tenue et le suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants, dont il a assuré le secrétariat.

53. L'UNICEF participe activement à l'élaboration du cadre évolutif qui intègre les objectifs de la Déclaration du Millénaire, les ressources et l'appui issus du Consensus de Monterrey et la préoccupation fondamentale de la protection de l'environnement et de la durabilité des Engagements de Johannesburg. Dans ce cadre général, la Déclaration et le Plan d'action d'*Un monde digne des enfants* fournissent une série d'objectifs et de buts de nature multisectorielle visant les questions d'importance particulière pour le bien-être des enfants.

A. Suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

54. La session extraordinaire consacrée aux enfants a fait fond d'un examen approfondi des progrès accomplis au cours des années 90, de réunions régionales de haut niveau et d'une campagne populaire intitulée « Dites oui pour les enfants », à laquelle 95 millions de personnes ont pris part. La session était immédiatement précédée par le Forum des enfants qui a adopté sa propre déclaration « Un monde pour nous ». À la session extraordinaire proprement dite, des chefs de gouvernement et les représentants gouvernementaux ont adopté *Un monde digne des enfants*, prenant l'engagement de compléter le programme d'action inachevé du Sommet mondial pour les enfants tenu en 1990 et de confronter les questions en émergence qui sont capitales pour la réalisation des objectifs à plus long terme, en particulier des objectifs du Millénaire en matière de développement. Le Plan d'action réaffirme les obligations des autorités de promouvoir et de protéger les droits des enfants, en reconnaissant les normes juridiques énoncées dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans ses Protocoles facultatifs. Il réaffirme également les buts et les objectifs relatifs aux enfants adoptés par les sommets mondiaux et les grandes conférences, notamment le Sommet du Millénaire. Il adopte 21 objectifs dont quatre domaines d'action prioritaires : promouvoir une existence meilleure et plus saine; fournir une éducation de qualité; protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et lutter contre le VIH/sida.

55. Le plan d'action fait état des responsabilités approuvées concernant la suite à donner, notamment le développement où le renforcement des programmes d'action nationaux, et le cas échéant régionaux, en faveur des enfants; l'intégration des objectifs dans les politiques nationales, dans les programmes de développement, dans les stratégies d'élimination de la pauvreté et dans d'autres instruments pertinents. Ceci doit se faire en coopération avec les acteurs concernés de la société civile ainsi qu'avec les enfants, en fonction de leur âge, de leur maturité et de leurs familles. Le Plan d'action a également engagé les gouvernements à suivre de façon régulière les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs et buts approuvés, et à conduire des examens périodiques aux niveaux national et sous-national, ainsi que des évaluations régionales qui permettent le partage des meilleures pratiques, le renforcement des partenariats et une accélération des progrès. En tant qu'organisation mondiale chef de file pour la protection des enfants, l'UNICEF a été invité à préparer et à diffuser l'information sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action, et le Secrétaire général a été prié de rendre compte régulièrement à l'Assemblée générale des progrès accomplis.

56. Depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants, l'UNICEF a collaboré étroitement avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires pour faciliter le suivi. Une consultation de haut niveau avec les partenaires des ONG mondiales, tenue en juillet 2002, a analysé les expériences, les méthodologies et les diverses options pour appuyer la société civile, les familles, les jeunes et les enfants dans le processus national de suivi ainsi qu'envisagé dans le Plan d'action. Cette consultation a également, après examen, réaffirmé le lien étroit qui existe entre les objectifs d'*Un monde digne des enfants* et les objectifs du Millénaire pour le développement et a débattu des possibilités d'intégrer les premiers dans les activités nationales visant à réaliser les seconds, ainsi que dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Les opportunités d'obtenir des synergies en assurant un suivi national des deux séries d'objectifs ont également été examinées de même que la synergie susceptible d'être réalisée entre l'établissement du rapport national périodique des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant et l'établissement du rapport national sur la mise en oeuvre du Plan d'action d'*Un monde digne des enfants*.

57. Bien que les stratégies de la suite à donner à la session extraordinaire consacrée aux enfants et la mise en oeuvre d'*Un monde digne des enfants* seront différentes selon les pays, les bureaux de l'UNICEF et les comités nationaux assureront la promotion d'un certain nombre d'éléments communs, issus des engagements contenus dans la Déclaration et le Plan d'action. L'UNICEF fournira l'appui approprié aux autorités nationales de manière à ce que, comme prévu dans le Plan d'action, le processus d'établissement ou d'ajustement des objectifs nationaux et sous-nationaux basés sur *Un monde digne des enfants* soit large et participatif. Ce processus devrait intégrer des consultations avec la société civile, les ONG, les organisations communautaires, les responsables des politiques, les parlementaires et les représentants des jeunes et des enfants, ainsi qu'avec les autres organismes du système des Nations Unies et les instances d'aide bilatérale et multilatérale.

58. La première étape du suivi devrait aboutir à un large consensus sur une série d'objectifs nationaux et, selon que de besoin, sous-nationaux, tout en identifiant les actions prioritaires des divers partenaires pour les réaliser. Les objectifs et les actions devraient refléter les engagements d'*Un monde digne des enfants* en tenant compte des observations pertinentes du Comité des droits de l'enfant à propos des rapports nationaux des États parties. Ces objectifs relatifs aux enfants et ces activités seront probablement très proches des objectifs du Millénaire en matière de développement. Ils contribueront de façon directe à la réalisation des objectifs du Millénaire et à ceux d'autres éléments clefs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

59. Dans la deuxième étape du suivi, l'UNICEF appuiera l'examen national des meilleures options pour réaliser les objectifs et les buts approuvés et les mesures prioritaires pour appliquer le Plan d'action d'*Un monde digne des enfants*. Ces options pourraient inclure l'élaboration d'un Programme national d'action (PNA) détaillé en faveur des enfants, avec des composantes sous-nationales et/ou l'intégration explicite des objectifs approuvés et des mesures en faveur des enfants dans les systèmes existants de planification nationale, tels que les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, les approches sectorielles et les programmes de développement provinciaux ou municipaux. Le choix de ces options devrait se fonder sur des considérations pratiques quant à leur efficacité potentielle de mobiliser les investissements pour le développement social

et d'assurer que les actions prioritaires visant à la réalisation des objectifs relatifs aux enfants soient participatives et durables.

60. Suite à l'étape initiale de planification nationale, l'UNICEF poursuivra sa collaboration avec les partenaires nationaux en vue de créer un climat favorable aux politiques issues du suivi de la session extraordinaire, notamment par le biais d'activités de coopération convenues telle qu'une politique axée sur les enfants et des analyses budgétaires, l'examen du système législatif et judiciaire au regard de la Convention relative aux droits de l'enfant, des analyses de la situation des enfants et des femmes, ainsi qu'une évaluation de l'efficacité des PNA et autres instruments de planification au regard de la réalisation des objectifs relatifs aux enfants. Sur le plan international, ainsi que reflété dans la Déclaration et le Plan d'action, l'UNICEF continuera de démontrer que les actions en faveur des enfants doivent être prioritaires dans les efforts de développement, que l'investissement dans les enfants et le respect de leurs droits constituent la fondation de l'élimination de la pauvreté et que la participation des enfants et des jeunes qui représentent l'avenir, est la clef d'un progrès durable.

61. L'UNICEF apporte également des contributions significatives à la mise en oeuvre nationale d'*Un monde digne des enfants* et à la réalisation des objectifs du Millénaire grâce à ses programmes de pays qui sont fondés sur les priorités du plan stratégique à moyen terme et par le biais du cadre stratégique du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme membre de l'équipe de pays.

62. Le Plan d'action souligne par ailleurs la nécessité d'un suivi régulier et d'une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs à différents niveaux, en recourant à des données ventilées pour mieux comprendre les inégalités et les réduire. L'UNICEF continuera d'appuyer les partenaires nationaux dans la collecte et le traitement des données en les ventilant afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs relatifs aux enfants. À partir de la seconde moitié des années 90, les enquêtes en grappe à indicateurs multiples ont constitué un instrument majeur de collecte et d'analyse des données dans de nombreux pays, outre les enquêtes périodiques démographiques et sanitaires et le recensement. Le Centre de recherche Innocenti continuera d'apporter des données et des analyses relatives aux droits de l'enfant et au bien-être des enfants destinées aux débats sur les politiques et au plaidoyer, y compris dans les pays industrialisés dans les pays en transition. S'il en a été convenu, l'UNICEF assistera également les pays à tenir leur engagement conforme au Plan d'action, de renforcer les capacités communautaires dans le domaine du suivi, de l'évaluation et de la planification, sur base de son expérience dans des domaines tels que la santé des enfants, la nutrition et l'enregistrement des enfants à la naissance. Il est également prévu que les groupes communautaires auront un rôle important à jouer dans le suivi de certains buts non quantifiés figurant dans *Un monde digne des enfants*, tandis que les organisations de la société civile pourraient compléter les efforts du Gouvernement dans le suivi de la réalisation d'un certain nombre d'objectifs, notamment dans le domaine prioritaire de la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence.

63. L'UNICEF continuera d'être un partenaire des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de la coopération en matière de renforcement des capacités statistiques nationales, afin d'appuyer le suivi de l'ensemble des buts et objectifs quantifiables du Plan d'action. Dans certains pays, l'appui au suivi de nombre de

ces objectifs est déjà fourni grâce à des partenariats et aux initiatives coordonnées interinstitutions auxquelles l'UNICEF participe, concernant le suivi et l'établissement de rapports sur les objectifs du Millénaire en matière de développement. Dans le cadre de ces initiatives, l'UNICEF assume plus particulièrement la responsabilité de promouvoir un suivi adéquat ainsi que des analyses de la situation des enfants et des femmes. L'appui programmatique direct de l'UNICEF aux partenaires gouvernementaux aux niveaux national et local, selon que de besoin, portera principalement sur le suivi des indicateurs relatifs aux priorités du plan stratégique à moyen terme et sur l'analyse des données ventilées pour mieux comprendre les inégalités fondées sur le sexe et d'autres disparités.

64. Lorsque la suite donnée à la session extraordinaire parviendra à l'étape où elle fera l'objet d'un examen, l'UNICEF aidera les organismes nationaux et les organes régionaux intergouvernementaux, selon que de besoin, à évaluer la situation des enfants et les activités menées dans le cadre du PNA et autres plans. L'UNICEF encouragera les partenaires nationaux et régionaux à envisager la participation à cet examen de parties prenantes clefs telles que les parlementaires, les organisations de la société civile, les fonctionnaires des autorités locales et les jeunes. L'UNICEF fournira une assistance pour l'utilisation de techniques cartographiques appliquées aux données ainsi que pour l'analyse des faiblesses d'exécution, comme élément de l'examen. Sur la base du Plan d'action, l'UNICEF, selon que de besoin, offrira un appui technique pour renforcer les liens entre les examens nationaux de l'application du Plan d'action et le processus d'établissement du rapport national sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. En vue de promouvoir cette synergie, l'UNICEF a entamé des pourparlers avec le Comité des droits de l'enfant à propos de modifications possibles des directives concernant l'établissement des rapports par les États parties.

65. Tenant compte des progrès accomplis à ce jour dans la suite donnée à la session extraordinaire et de l'expérience de la décennie consécutive au Sommet mondial pour les enfants, l'UNICEF estime que des avancées importantes seront nécessaires dans trois domaines principaux si les engagements pris à la session extraordinaire doivent être tenus et si de réels progrès doivent être faits en faveur des enfants dans toutes les régions et tous les pays conformément à la fois aux objectifs d'*Un monde digne des enfants* et aux objectifs du Millénaire en matière de développement. Le fondement d'un tel progrès devra être recherché dans des partenariats stratégiques, basés sur une vision et des valeurs partagées qui s'avèrent efficaces pour le bien-être des enfants; dans des politiques, des plans de développement et des stratégies de réduction de la pauvreté qui accordent une place plus centrale aux enfants; et dans une participation plus systématique des familles, des jeunes et des enfants aux décisions qui les concernent. Ces éléments sont particulièrement importants pour assurer la durabilité des progrès à long terme. Si ces conditions sont remplies, les buts et les objectifs approuvés à la session extraordinaire constitueront un grand pas vers la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement.

66. La collaboration de l'UNICEF avec des partenaires dans la suite donnée à la session extraordinaire dans diverses régions est déjà très avancée. La collaboration a été renforcée avec l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Sommet ministériel ibéro-américain, la Ligue des États arabes, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, et d'autres organes régionaux et sous régionaux qui promeuvent déjà

l'élaboration du Plan d'action pour mettre en oeuvre *Un monde digne des enfants*, assurent le suivi de la situation des enfants et analysent les expériences inter pays. L'assistance de l'UNICEF et la collaboration avec ces organes se font aussi bien au niveau ministériel qu'au niveau technique. L'UNICEF a tenu des pourparlers et collabore sur des questions spécifiques liées à la suite à donner à la session avec des partenaires du système des Nations Unies et des ONG, les organes régionaux, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique, ainsi qu'avec les principales organisations religieuses, l'Union interparlementaire et des réseaux de parlementaires. Un réseau régional ONG/UNICEF pour les enfants s'étendant sur 27 pays en Europe centrale et orientale a été lancé en juin à Sarajevo, Bosnie-Herzégovine, et portera ses efforts initiaux sur une campagne régionale visant à promouvoir les engagements de la campagne « Dites oui pour les enfants » et ceux d'*Un monde digne des enfants* de « n'oubliez aucun enfant ».

67. Depuis la session extraordinaire, un nombre significatif de pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie de l'Est et du Pacifique et d'autres régions ont déjà élaboré ou lancé des programmes nationaux d'action, tandis que dans certaines parties d'Europe centrale et orientale et des pays d'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, les objectifs d'*Un monde digne des enfants* sont incorporés dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Un nombre croissant de pays et d'institutions régionales ont adopté le logiciel ChildInfo/DevInfo pour le suivi à la fois des objectifs d'*Un monde digne des enfants* et ceux de la Déclaration du Millénaire ainsi que pour servir ultérieurement à l'établissement des rapports sur les progrès accomplis. Le recours à des méthodes participatives pour obtenir le point de vue et les recommandations des jeunes par le biais de forums tels que le parlement des jeunes et d'enquêtes d'opinion auprès des enfants, a continué à s'étendre grâce à l'assistance de l'UNICEF. Les alliances avec les organisations de médias et les réseaux du secteur privé sur la responsabilité sociale ont également pris de l'ampleur. Les réseaux des ONG internationale et leurs affiliés nationaux fournissent un appui complémentaire important notamment dans le domaine de la diffusion des engagements d'*Un monde digne des enfants* et celui de la facilitation de la participation des enfants.

B. Suite donnée au Sommet du Millénaire

68. L'UNICEF continue un suivi actif du Sommet du Millénaire et des autres grandes conférences et sommets qui l'ont précédé. Le plan stratégique à moyen terme a été spécifiquement élaboré comme une contribution de l'UNICEF pour la période 2002-2005 à la Déclaration du Sommet du Millénaire, aux objectifs du Millénaire, ainsi qu'à la session extraordinaire consacrée aux enfants. Le tableau ci-après illustre la cohérence et les liens étroits entre les priorités du plan stratégique à moyen terme, les objectifs du Millénaire et les principaux objectifs d'*Un monde digne des enfants*. Six des huit objectifs du Millénaire ont des incidences directes sur les droits de l'enfant, et les progrès des deux autres objectifs auront des incidences significatives sur les enfants. L'UNICEF demeure persuadé que la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement est d'une importance cruciale pour les enfants, et que les progrès réalisés en faveur des enfants sont cruciaux pour la durabilité de la réalisation de ces objectifs.

69. L'UNICEF a collaboré étroitement avec les organismes du système des Nations Unies et la Banque mondiale en 2002 pour mettre au point un système de suivi des objectifs du Millénaire et de certains objectifs choisis d'*Un monde digne des enfants*. Il semble évident que les enquêtes en grappe à indicateurs multiples, conçues par l'UNICEF en collaboration avec des gouvernements et d'autres organismes du système des Nations Unies dans les années 90 joueront un rôle primordial dans le suivi des deux séries d'objectifs. Nombre de ces derniers figurent déjà dans les modules de base des enquêtes en grappe à indicateurs multiples, notamment la mortalité infantile, la mortalité des enfants de moins de cinq ans et la mortalité maternelle; la malnutrition des enfants; l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; les taux d'inscription scolaire ventilés selon le sexe et d'autres variables le cas échéant. Une certaine adaptation de la portée et de la conception des enquêtes en grappe à indicateurs multiples sera nécessaire pour d'autres domaines et les discussions sont en cours à ce sujet.

70. L'UNICEF a également présidé le Comité consultatif du Groupe des programmes du GNUP en 2002 et a participé au Sous-Comité du Groupe sur les objectifs du Millénaire en matière de développement. L'UNICEF a présidé le Sous-Comité sur la communication du Groupe des programmes en attendant la nomination d'une personne à temps plein pour diriger la campagne du Millénaire. À ce titre, l'UNICEF a aidé à la détermination de la stratégie initiale de communication du système des Nations Unies relative aux objectifs pour le développement du Millénaire.

71. Le Sommet mondial pour le développement durable a produit deux importants résultats concrets qui ont des incidences significatives sur le mandat de l'UNICEF. Des références à l'importance de la protection de l'environnement pour les enfants ont été incluses dans la Déclaration politique tandis qu'un objectif d'assainissement avec une date butoir figure dans le Plan de mise en oeuvre. L'UNICEF a activement participé au processus du Conseil de coordination des chefs de secrétariat pour un suivi à l'échelle du système dans le cadre des objectifs du Millénaire en matière de développement et de la mise en oeuvre des cinq priorités du Sommet (eau, énergie, santé, éducation et biodiversité).

Tableau
**Concordance entre les objectifs du Millénaire, *Un monde digne des enfants*
 et le plan stratégique à moyen terme 2002-2005 de l'UNICEF**

<i>Déclaration du Sommet du Millénaire et objectifs du Millénaire en matière de développement</i>	<i>Domaines prioritaires d'Un monde digne des enfants (Déclaration et Plan d'action de la session extraordinaire consacrée aux enfants)</i>	<i>Priorités organisationnelles du plan stratégique à moyen terme 2002-2005 de l'UNICEF</i>
Objectif 1 : Pauvreté et faim	Promouvoir une existence plus saine; promouvoir une éducation de qualité	Développement intégré du jeune enfant
Objectif 2 : Enseignement primaire universel	Promouvoir une éducation de qualité	Éducation des filles
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Promouvoir une éducation de qualité	Éducation des filles
Objectif 4 : Mortalité des enfants	Promouvoir une existence plus saine; lutter contre le VIH/sida	Développement intégré du jeune enfant; programme élargi de vaccination; lutter contre le VIH/sida
Objectif 5 : Santé maternelle	Promouvoir une existence plus saine; lutter contre le VIH/sida	Développement intégré du jeune enfant; programme élargi de vaccination; lutter contre le VIH/sida
Objectif 6 : VIH/sida, paludisme et autres maladies	Promouvoir une existence plus saine; lutter contre le VIH/sida	Lutter contre le VIH/sida; développement intégré du jeune enfant; programme élargi de vaccination; protection de l'enfant
Objectif 7 : Environnement durable	Promouvoir une existence plus saine	Développement intégré du jeune enfant (composante approvisionnement en eau et assainissement)
Objectif 8 : Partenariat pour le développement	L'ensemble des quatre objectifs d' <i>Un monde digne des enfants</i>	L'ensemble des cinq priorités organisationnelles (augmentation de l'aide publique au développement destinée aux services de base)
Déclaration du Sommet du Millénaire, section 6 – Protéger les groupes vulnérables	Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; lutter contre le VIH/sida	Protection de l'enfant; lutter contre le VIH/sida